

Appel à consultation

Elaboration d'un guide pratique pour l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail à l'intention des inspecteurs et inspectrices du travail au Maroc

Termes de référence

1. Contexte

En août 2016, le Maroc a adopté la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Ce texte introduit pour la première fois dans le droit marocain la définition de ce phénomène, en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011.

Par ailleurs, la législation ayant un lien, direct ou indirect, avec la traite des êtres humains inclut d'autres textes de lois. Ainsi, la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, met la lumière sur la dimension transnationale de la traite des êtres-humains, ou encore la loi 19-12 relative aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques adoptée en juillet 2016 encadre une catégorie d'emplois réputés vulnérables aux cas d'exploitation et de traite des êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, marocain(e)s et migrant(e)s et d'autres encore.

Ainsi et dans ce cadre, la discrimination et l'exploitation au travail touchent des femmes, des hommes et des mineurs en provenance de zones rurales du Maroc. Des données récentes confirment qu'environ 30.000 jeunes filles seraient exploitées dans le travail domestique, alors que dans la région de Casablanca près de 60% des filles employées n'ont que 15 ans¹. Par ailleurs, une étude de l'OIT² en 2012 a démontré que plus de 82% des emplois enregistrés comme activité principale au Maroc relèveraient du secteur informel. L'économie informelle est encore plus répandue dans les zones rurales où elle constitue plus de 96% de tous les emplois enregistrés. A l'image de cette situation vécue par la population locale, la population migrante n'est pas en reste. Selon des données plus récentes, 38% des migrants en situation administrative irrégulière travaillent dans le secteur informel. En ce qui concerne les migrants régularisés, bien que leur accès au marché du travail soit de plus en plus facilité, il subsiste des obstacles conduisant à un recours croissant au travail informel.

Face à l'ampleur de ce phénomène, le gouvernement marocain a pris des mesures drastiques pour réduire l'exploitation au travail et renforcer un accès au marché de l'emploi égalitaire et conscient des pratiques discriminatoires courantes, par l'adoption de la loi 19-12 relative aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques adoptée en juillet 2016 par exemple ou encore par le renforcement de l'inspection du travail, à ce titre 543 inspections du travail des enfants ont été menées en 2016, donnant lieu à 79 avis officiels adressés à des employeurs illégaux.³

Dans le cadre de ces activités d'appui au gouvernement marocain en matière de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), dont la lutte contre la traite des êtres humains

¹ La traite des femmes et des enfants au Maroc - UNWOMEN 2015

² Les indicateurs du travail décent en Afrique - ILO- 2012

³ Ministère du travail et de l'insertion professionnelle



constitue un axe primordiale, l'OIM et le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle ont organisés conjointement tout au long de l'année 2017 un cycle de formation en trois étapes destinées aux inspecteurs et inspectrices du travail en matière de lutte contre la traite des êtres-humains et l'exploitation au travail

Dans ce contexte, et en capitalisant sur le compte rendu du cycle de formation, cette initiative vise à mettre en valeur les bonnes pratiques et les mécanismes d'identification et d'orientation des victimes de la traite des êtres-humains et l'exploitation au travail au Maroc dans un guide pratique destiné aux inspecteurs et inspectrices du travail au Maroc.

2. Objectif Général de la consultation et offre de service :

Afin de mettre en valeur les bonnes pratiques et les mécanismes d'identification et d'orientation des victimes de la traite des êtres-humains et de l'exploitation au travail à l'intention des inspecteurs et inspectrices du travail, l'OIM Rabat mandate un(e) consultant(e) pour la mise en œuvre de **deux activités principales** à savoir :

- 1- L'élaboration d'un guide pratique sur l'identification et l'orientation/ le référencement des victimes de la traite des êtres-humains et l'exploitation au travail spécifiques à l'inspection du travail au Maroc
- 2- L'adaptation du guide sous format d'un module de formation innovant et animer une session de présentation/formation des formateurs pour les inspecteurs et inspectrices du travail.

Le guide ainsi que le module de formation, s'inscrivent dans le cadre du projet « L'action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants », une initiative commune d'une durée de quatre ans (2015-2019) de l'Union Européenne (UE) et de l'ONUDC qui est mise en œuvre en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'UNICEF. Ce programme vise à assister 13 pays stratégiquement sélectionnés, dont le Maroc, à développer et mettre en œuvre une riposte nationale contre la traite et le trafic illicite de migrants.

3. Livrables :

Le guide et le module de formation doivent être soumis en français et en arabe.

Les tableaux, les cartes et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toute annexe de données supplémentaires doit être soumise en MS Excel avec les données, les tableaux et les graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de l'OIM doivent être respectées pour la bibliographie et les citations éventuelles.

4. Durée de la consultation

La prestation s'étalera du 15Avril 2018 au 30mai 2018.

5. Qualifications

Les qualifications requises sont :

Formation et connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme Universitaire et de préférence un diplôme supérieur aux niveaux de maîtrise ou de doctorat - Maîtrise des normes internationales en matière de droits de l'Homme et en matière de travail, notamment celles afférentes au travail forcé et l'intermédiation au travail - Maîtrise de la législation nationale du travail et du rôle de l'inspecteur du travail (une collaboration avec le Ministère du travail et de l'insertion professionnel serait un atout) - Connaissance dans le domaine de l'employabilité, d'accès au marché du travail et des travailleurs migrants. - Connaissance du cadre juridique national régissant la lutte contre la traite des êtres-humains. - Expérience pratique en méthodes et techniques de recherche.
Langues	<ul style="list-style-type: none"> - Excellente maîtrise du français et de l'arabe indispensable (écrit et parlé).
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédaction. - Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires. - Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.

6. Délai de soumission

Les candidat-e-s intéressé-e-s par cet appel à candidature sont prié-e-s d'envoyer :

- ✓ Un document synthétique décrivant la méthodologie de recherche pour le guide et le module de formation ;
- ✓ Un CV complet en langue française, comprenant les contacts de trois références professionnelles ;
- ✓ Une lettre de motivation ainsi que tout autre document pouvant servir de support à la candidature (publication, travail personnel, rapport, référence bibliographique, etc.).

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : oimrecrute@iom.int , en indiquant en objet « appel à consultation guide projet GLO.ACT » au plus tard le dimanche 08 avril 2018, avant 00h00.